



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2024/ D24-0701

CFVU DU 11 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2024.

- La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 11/07/2024.*

Présents	20
Représentés	14
Abstention(s)	4
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le : 08/10/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 08/10/2024